

UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD

PROCES VERBAL DU CONSEIL
DE L'UNION DES SYNDICATS
DE CHAMONIX SUD

du mercredi 22 novembre 2006
à 14h30

Lieu de réunion : Salle : DE L' AGENCE LAMY
CHAMONIX
Située : 80 RUE HELBRONNER
CHAMONIX 74400

L'an deux mille six, le 22 novembre, à 14:30 heures, le **CONSEIL DE L'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD** s'est réuni dans la salle de réunion de la société LAMY 80 rue Helbronner à CHAMONIX, sur convocation adressée par Monsieur PONCE Président dudit Conseil

29

A la suite de cette réunion il est établi le présent procès-verbal qui comporte :

- Le résultat de chaque vote
- Le texte de chaque délibération
- Les noms des membres de l'UNION qui se sont opposés, abstenus ou qui n'ont pas pris part au vote des décisions de ce conseil.

Sont absents et non représentés

BATIMENT F : 387/10000 èmes
RESIDENCE LA ROSERAIE : 160/10000èmes

Totalisant : 547/10000 èmes.

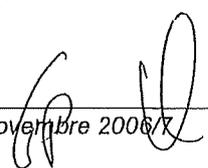
Sont présents ou représentés

ABCDE : 1354/10000 èmes
SYNDICAT DE LA RESIDENCE CHAMONIX SUD : 610/10000 èmes
GH : 807/10000 èmes
I : 672/10000 èmes
TRANCHE 2 : 2500/10000 èmes
GREPON : 921/10000 èmes
JONQUILLE : 1149/10000 èmes
CHAMOIS BLANC : 1440/10000 èmes

Totalisant : 9453/10000 èmes

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1 - Rapport du Président et du Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD sur l'exécution de leurs missions.
- 2 - Approbation des comptes et quitus aux Présidents et au Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD pour leur gestion.
- 3 - Approbation du budget prévisionnel de fonctionnement de l'exercice du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2007.
- 4 - Approbation du budget initial prévisionnel de fonctionnement de l'exercice du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008.
- 5 - Renouvellement du mandat de Monsieur Georges PONCE en qualité de PRESIDENT du CONSEIL DE L'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD.
- 6 - Désignation de la société LAMY en qualité de DIRECTEUR de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD.
- 7 - Compte bancaire.
- 8 - Approbation du protocole d'accord et du projet d'acte de cession des parkings appartenant aux sociétés SFGC/BARCLAYS'BANK et PIERRE ET VACANCES au profit de L'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD.
- 9 - Détermination d'une clef de répartition des charges concernant les parkings de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD.
- 10 - Mise en place d'une commission de travail : « travaux de mise aux normes des parkings ».



11 – Création d'une commission de travail et de réflexion sur le fonctionnement et la gestion future des parkings.

12 - Travaux : mise en place du dossier technique descriptif et quantitatif de mise aux normes des parkings et mise en place d'un appel d'offres

13 - Vie de l'UNION DES SYNDICATS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS :

Election du bureau de séance

Sont élus à l'unanimité des présents et des représentés

Président de séance Monsieur G PONCE (Président du Conseil de l'UNION)

Secrétaire de séance Monsieur B ARCAGNI (LAMY – Directeur de l'UNION)

1 - Rapport du Président et du Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD sur l'exécution de leurs missions.

Mrs PONCE (Président de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD) et ARCAGNI (LAMY- Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD) rendent compte des actions menées au cours de l'exercice écoulé.

2 - Approbation des comptes et quitus aux Présidents et au Directeur de l'UNION pour leur gestion

Projet de résolution :

Le Conseil approuve les comptes arrêtés au 30 septembre 2006 suivant relevé général des dépenses de : **120 817,63 Euros** soit :

- Dépenses de fonctionnement : **111 614,21 Euros**
- Dépenses procédure parkings : **9 203,42 Euros,**

Le Conseil approuve l'imputation et la répartition qui en sont faites, la situation de trésorerie, l'état des dettes et créances (pièces jointes à la convocation).

Le Conseil donne quitus au Directeur, et aux Présidents de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD (Monsieur GRASSET et Monsieur PONCE) pour leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3 - Approbation du budget prévisionnel de fonctionnement de l'exercice du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2007

Projet de résolution :

Le Conseil approuve le budget prévisionnel pour l'exercice du **1er octobre 2006 au 30 septembre 2007** d'un montant de : **243 605,00 Euros** (Pièce jointe à la convocation).

Mandat est donné au Président et au Directeur pour appeler auprès des membres de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD des provisions trimestrielles payables d'avance et exigibles le premier jour de chaque trimestre, calculées sur la base du quart du budget prévisionnel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4 - Approbation du budget initial prévisionnel de fonctionnement de l'exercice du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008.

Projet de résolution :

Afin d'une part de voter le budget prévisionnel avant le début de l'exercice qu'il concerne, et d'autre part de permettre au Président et au Directeur d'exercer à l'encontre des membres de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD défaillants la faculté d'exiger par anticipation les provisions non encore échues et ce par voie de référé directement auprès du Président du Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE, le Conseil approuve le budget prévisionnel initial pour l'exercice du **1er octobre 2007 au 30 septembre 2008** d'un montant de **228 520,00 Euros**. Le montant de ce budget sera révisé lors du prochain conseil de l'UNION, en fonction des dépenses réelles de l'exercice en cours, et des décisions concernant les charges courantes de fonctionnement.

Mandat est donné au Président et au Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD pour appeler auprès des membres de l'UNION, des provisions trimestrielles payables d'avance et exigibles le premier jour de chaque trimestre de l'exercice du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008, calculées sur la base du quart de ce budget prévisionnel, et ce, jusqu'au conseil de l'UNION portant sur sa révision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5 - Renouvellement du mandat de Monsieur Georges PONCE en qualité de PRÉSIDENT du CONSEIL DE L'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD.

Projet de résolution :

Le Conseil désigne à nouveau Monsieur PONCE en qualité de Président de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD pour une durée statutaire de un an à compter de ce jour.

Son mandat sera échu à l'expiration de cette période de un an jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6 - Désignation de la société LAMY SA en qualité de Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD.

Projet de résolution :

Le Conseil désigne à nouveau la société "LAMY SA" (Société Anonyme dont le siège social est à (33000) BORDEAUX, 4 allées de Tourny - RCS de Bordeaux numéro 323 842 450) en qualité de Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD suivant les modalités du contrat joint à la convocation, qu'elle approuve pour trois années à compter du 22 11 2006 et jusqu'au 22 11 2009.

Le mandat sera échu à l'expiration de cette période de trois ans.

Le Conseil, clairement informé par le Directeur du projet de transmission universelle de patrimoine, au cours de l'année 2007, de la société "LAMY SA" à la Société Anonyme dénommée "SOCIÉTÉ LAMY" (anciennement "GESTRIM"), prend acte du fait que cette dernière viendra légalement aux droits de la société "LAMY SA" à compter de cette opération.

En conséquence, le Conseil décide d'ores et déjà de désigner purement et simplement en qualité de Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD, dès la date d'effet de ladite transmission universelle de patrimoine, la SA dénommée "SOCIÉTÉ LAMY"

(Société Anonyme dont le siège social est à (75009) PARIS, 22 rue d'Aumale, - RCS de Paris numéro 303 336 119) en substitution de la société "LAMY SA" et ce jusqu'à la date du 22 11 2009.

Il est précisé que les clauses et conditions du contrat de mandat de Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD approuvé par le présent Conseil demeureront inchangées et continueront à produire leur plein et entier effet avec la SA dénommée "SOCIÉTÉ LAMY" jusqu'à son échéance du 22 11 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7 - Compte bancaire

Projet de résolution :

Le Conseil dispense la Société « LAMY SA » de l'obligation d'ouverture du compte bancaire ou postal séparé au nom du Syndicat, et lui donne mandat pour maintenir dans ses comptes un compte bancaire individualisant toutes les sommes ou valeurs reçues et payées par le syndicat.

Le Conseil, en conséquence de la précédente résolution, décide d'ores et déjà de maintenir cette dispense au profit de la SA dénommée « SOCIÉTÉ LAMY ».

Cette dispense est valable jusqu'à l'échéance du mandat de directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD qui prendra fin au plus tard le 22 11 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

8 - Approbation du protocole d'accord et du projet d'acte de cession des parkings appartenant aux sociétés SFGC/BARCLAYS'BANK et PIERRE ET VACANCES au profit de L'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD.

Projet de résolution :

PROTOCOLE D'ACCORD ET ACTE DE CESSION DES PARKINGS A L'UNION

Le Conseil approuve le protocole d'accord et le projet d'acte notarié comportant cession pour l'Euro symbolique des lots de parkings appartenant aux sociétés SFCG/BARCLAYS BANK et PIERRE ET VACANCES (pièces jointes à la convocation) au profit de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD

Mandat est donné au Président de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD (Monsieur Georges PONCE) et au Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD (Monsieur Bernard ARCANI - LAMY) pour signer ès qualités et pour le compte de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD ledit protocole d'accord ainsi que ledit acte notarié, et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TRANSACTION AMIABLE PROCEDURE MONSIEUR KHAYAT

Le Conseil accepte les termes de la transaction amiable avec Monsieur KHAYAT selon les modalités négociées par Le Président et le Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD (pièce jointe).

Le Conseil donne mandat au Président et au Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD ès qualités de signer ledit protocole d'accord amiable et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

31

9 - Détermination d'une clef de répartition des charges concernant les parkings de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD

Projet de résolution :

Le Conseil considérant que les seuls utilisateurs et ayants droits des parkings sont les copropriétaires qui composent les copropriétés membres de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD ci dessous :

- TRANCHE 1 : syndicats ABCDE, F,GH,I
- TRANCHE 2 : Bâtiments : Balme, Lognan, Forclaz, Chailloud, Genevrier, Triolet
- TRANCHE 3 : syndicats Jonquilles, Grépon,
- TRANCHE 4 : syndicat Le Chamois Blanc.

Décide que les frais, tant de fonctionnement que de travaux ou d'investissements, liés à la gestion desdits parkings seront répartis entre les différents membres utilisateurs en fonction de leur de leurs quotes parts respectives dans les charges communes générales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

10 – Mise en place d'une commission de travail : "travaux de mise aux normes des parkings"

Projet de résolution :

Le Conseil désigne parmi ses membres :

Monsieur PONCE
Monsieur CHARRON
Monsieur PONCET
Monsieur ARCAGNI
pour faire parti de la commission travaux parkings.

Cette commission sera chargée d'aider le Président et le Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD dans la mise en place des travaux de mise aux normes des parkings.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

11 – Création d'une commission de travail et de réflexion sur le fonctionnement et la gestion future des parkings.

Projet de résolution :

Le Conseil désigne parmi ses membres :

Monsieur Georges PONCE
Monsieur GARCEZ
Monsieur MARCOUX
Monsieur ARCAGNI
Monsieur ~~BELICART~~ LECOMTE
pour faire parti de la commission travaux parkings.

Cette commission sera chargée d'aider le Président et le Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD dans la mise en place des éléments de gestion des futurs parkings.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

12 - Travaux : mise en place du dossier technique descriptif et quantitatif de mise aux normes des parkings et mise en place d'un appel d'offres

Projet de résolution :

Le Conseil, après avoir pris connaissance des conditions essentielles de l'étude de la société FLUITEC (document joint à la convocation) pour : **62 456,00 euros TTC**

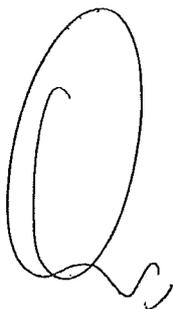
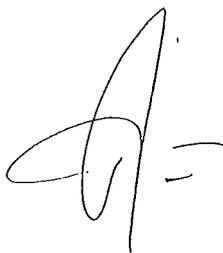
- Décide d'effectuer cette étude telle que proposée par l'entreprise FLUITEC pour un montant de **62 456,00 Euros TTC** étant précisé que le commencement de ladite étude est souhaité au cours des deux prochains mois.

- Décide que les coûts de cette étude ainsi que les honoraires du Directeur de l'UNION, tels que stipulés au contrat, seront prélevés sur le montant de l'indemnité payée par les sociétés PIERRE ET VACANCES et SFGC/BARCLAYS'BANK dans le cadre du dossier de rétrocession des parkings susvisé.

- Mandate la commission travaux parkings pour participer aux réunions, donner des avis sur les travaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

13 - Vie de l'UNION

A large, stylized handwritten signature in black ink, possibly representing the letter 'Q'.A smaller, stylized handwritten signature in black ink, possibly representing the letter 'A'.

